

13 août 2010

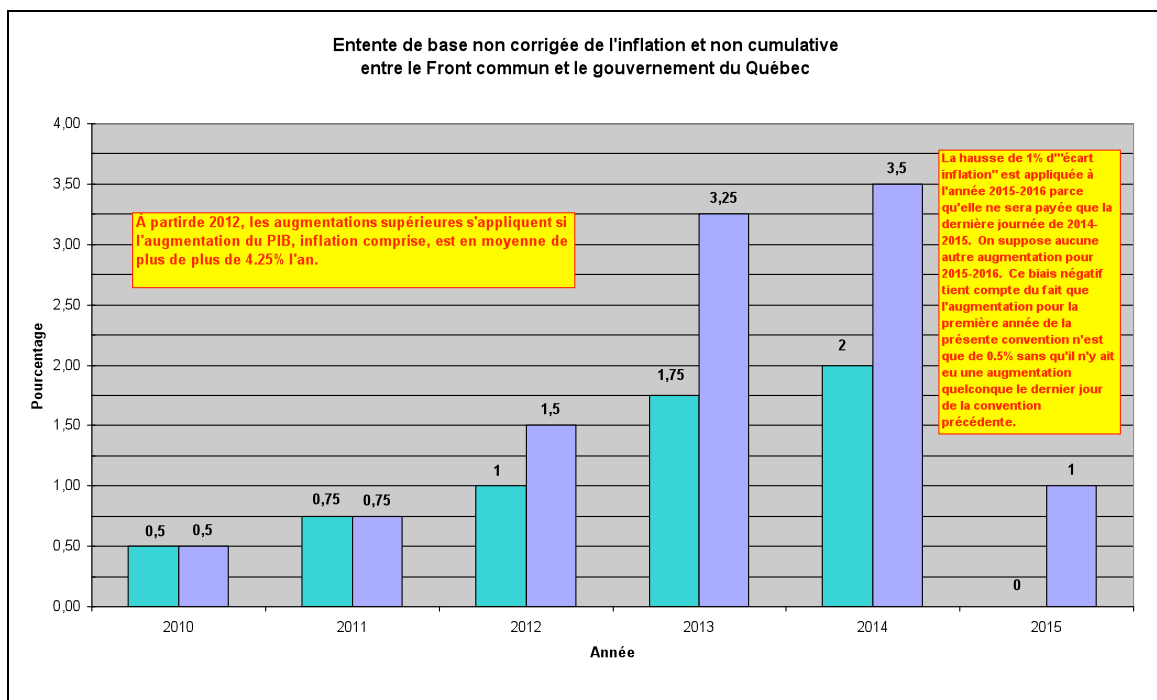
Convention collective du Front commun

Connivence directions syndicales - gouvernement : Recul salarial et privatisation garantis

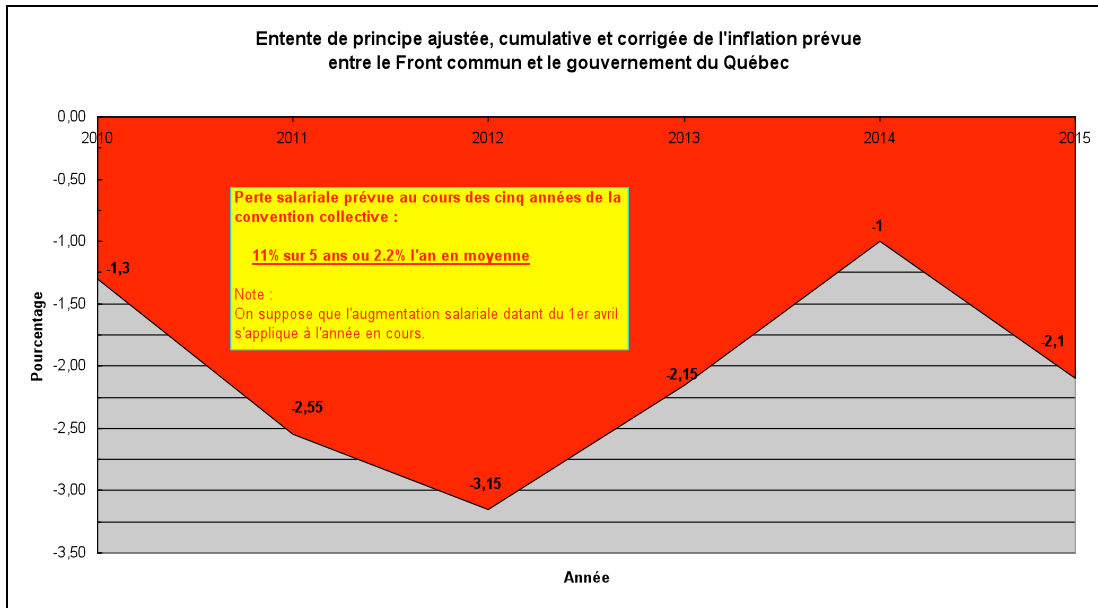
Les directions syndicales prétendent que la convention collective proposée mais non ratifiée protège le pouvoir d'achat contre l'inflation et possiblement l'augmentera en cas de croissance à peine plus que modérée du produit intérieur brut (PIB). C'est le contraire qui est vrai. Non seulement la convention n'offre-t-elle aucune protection contre les privatisations sous toutes ses formes mais elle lie le niveau de vie des syndiqués à la qualité de la gestion capitaliste de l'économie pour un semblant de protection contre l'inflation masquée en fausse clause d'enrichissement. Pour réunir les conditions pour pouvoir vaincre l'État-patron, est-il encore possible de faire confiance à la bureaucratie syndicale, c'est-à-dire aux directions syndicales et à leur appareil ? Peut-on compter sur la direction de Québec solidaire qui se taît sur l'entente proposée, tout comme sur les fermetures d'usines comme celle de la raffinerie Shell, se contentant de faire la morale au gouvernement et de préparer une alliance avec le PQ ?

Une garantie certaine d'appauvrissement quelque soit le scénario

Pour jeter de la poudre aux yeux auprès de la base syndicale, les directions syndicales ont fait miroiter une fin de convention où les salaires pourraient augmenter de 10.5% au bout des 5 ans de sa durée :

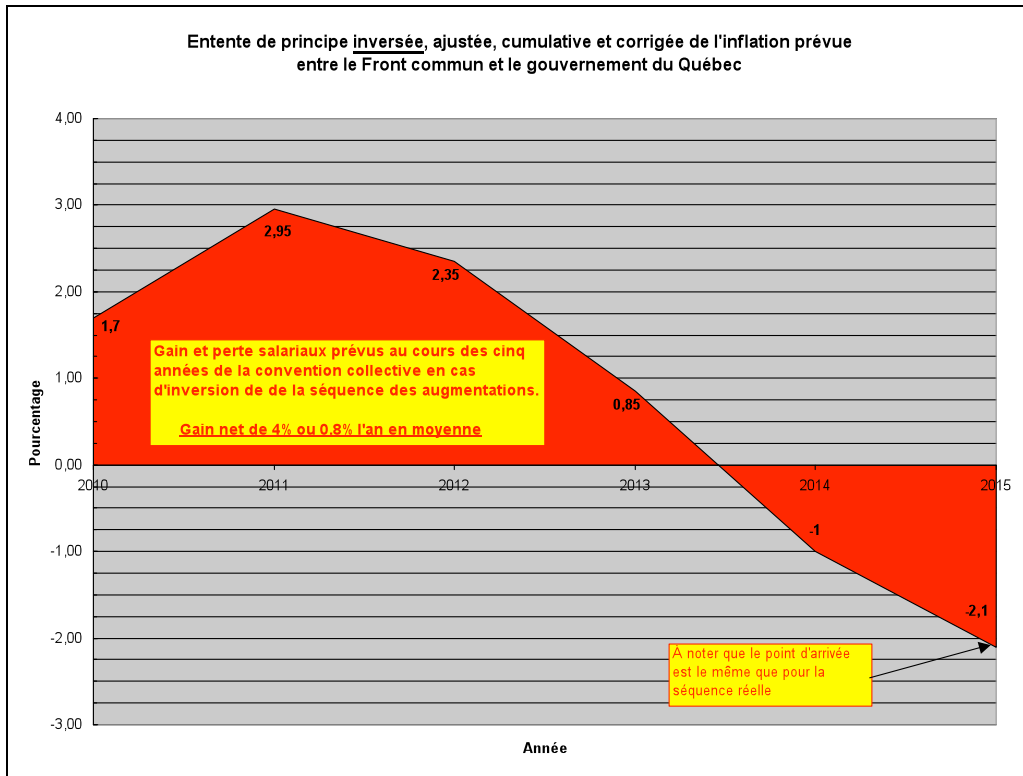


Ce cliché final ne tient aucunement compte de la dynamique de croissance salariale pendant ces 5 ans. Même en faisant l'hypothèse optimiste de la pleine réalisation des conditionnalités de croissance du PIB, y compris une inflation modérée de $\pm 2\%$ telle qu'anticipée, la perte de pouvoir d'achat sera en moyenne de 2.2% l'an :

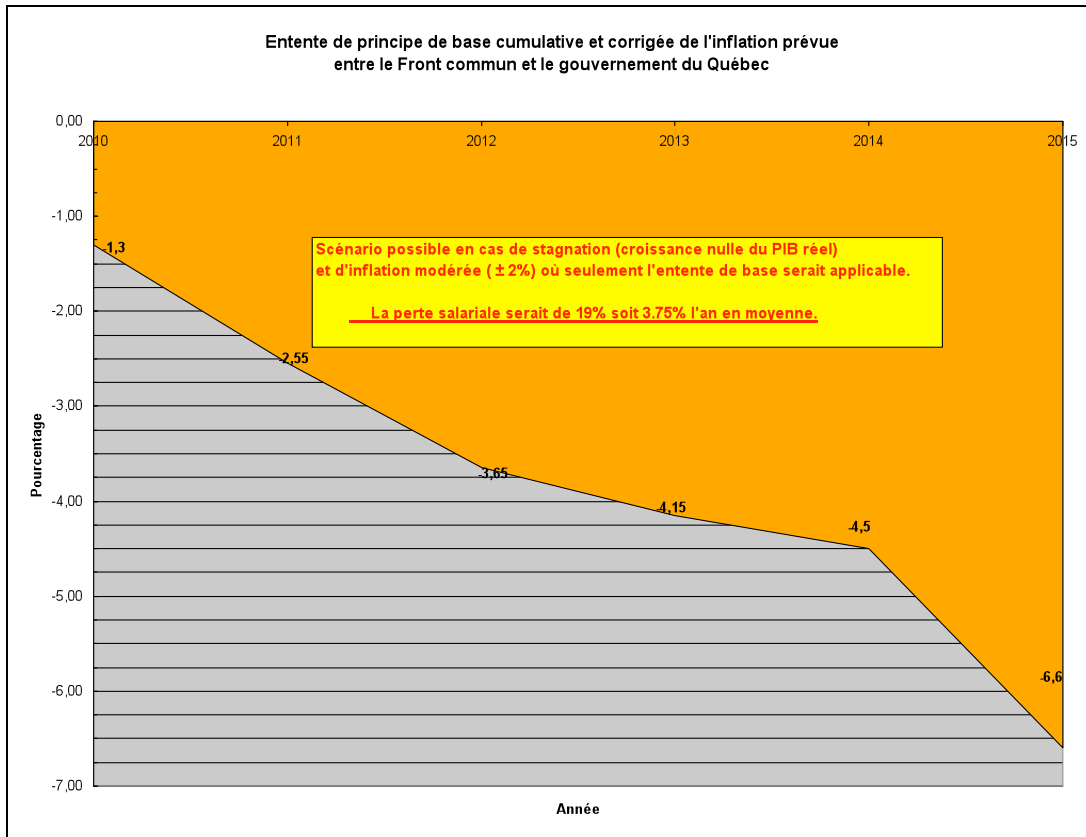


Source des données : « Entente de principes, Matières de table centrale, Les salaires », CSN, secteur public

Pour comprendre ce qui arrivera au pouvoir d'achat, on ne peut en effet comparer l'instantané de la fin avec celui du début. Il faut prendre en compte le chemin entre le point de départ et celui de l'arrivée. Par exemple, si la séquence des augmentations avaient été l'inverse de celle négociée, il y aurait eu un léger gain du pouvoir d'achat moyen sur la durée de la convention proposée malgré le retard à la fin de la cinquième année compte tenue du chemin parcouru :



Bien sûr, en cas de stagnation de la croissance du PIB et encore plus de sa décroissance accompagnée d'une inflation modérée ($\pm 2\%$), soit un scénario de stagflation modérée, les pertes salariales seraient plus importantes parce que les conditionnalités ne s'appliqueraient pas :



Ce scénario de stagflation modérée est loin d'être farfelu. Tout indique que la crise économique en rémission depuis un an, atténuée au Canada et encore plus au Québec par rapport à la plupart des autres pays dit développés, entre dans une deuxième phase amorcée par la crise grecque qui a entraîné la plupart des pays de l'Union européenne et qui maintenant semble se répercuter aux ÉU et peut-être même au Canada et au Québec, sans compter une réduction de la croissance chinoise. Rien de surprenant. La prétendue solution à la crise a été de transférer le fardeau des dettes privées à la dette publique sans mettre au pas les banques — au contraire en les sauvant sans contrepartie en mettant à leur disposition de 10 à 13 mille milliards \$ — et sans redistribuer le revenu national vers le bas pour soutenir le pouvoir d'achat — au contraire en s'attaquant encore plus féroce­ment aux salaires et aux services publics.

Pourtant, les programmes de stimulation budgétaire et fiscale — en majorité des travaux publics peu écologiques et des rabais d'impôt peu avantageux aux bas salariés — ne sont pas ou peu renouvelés suite au chantage des banques (et à l'acquiescement des partis politiques) pour qui la priorité est la garantie de la capacité des gouvernements de les rembourser sans moratoire du service de la dette ni réduction de la dette par l'inflation. En effet, alors que le système judiciaire oblige au remboursements des dettes privées, aucune institution ne peut obliger les États, surtout les États puissants, à rembourser leurs dettes surtout ceux qui empruntent en monnaie nationale qui peut facilement être dévalée par la banque centrale tout simplement par le financement des déficits publics par la « planche à billet ». Déjà, dans la première phase de la crise, les ÉU et la Grande-Bretagne l'ont indirectement fait mais non le Canada où les banques n'ont jamais été en difficulté même si elles

ont quand été généreusement soutenues (environ 200 milliards \$) prétendument pour assurer leur capacité concurrentielle.

Un très probable retour de la crise pour de nouveau sauver les banques

Un scénario de retour de la crise est donc loin d'être improbable. La stagflation à la mode des années 70, soit un taux d'inflation à $\pm 10\%$ avec une croissance molle ou quasi nulle serait alors possible. Premièrement, les banques empilent des réserves de liquidités grâce à la générosité de la Banque centrale à leur égard — un bar ouvert de prêts à taux d'intérêt quasi nul — pour soi-disant soutenir l'économie réelle, ce qu'elles n'ont pas faites tout en profitant cependant de l'occasion pour augmenter leurs profits grâce à l'élargissement du différentiel entre les taux de leurs prêts aux travailleurs et PME et les taux ridiculement bas qu'elles paient à la Banque centrale (et qui déterminent les taux sur les dépôts). Deuxièmement, et surtout, les gouvernements seront de plus en plus acculés à avoir recours à l'inflation, ce que justement craignent les banques et autres créanciers, pour atténuer la crise budgétaire qui est moins due à l'accroissement de la dette publique, tout à fait raisonnable étant donné la nécessité de soutenir la demande, qu'à la politique fiscale néolibérale de réduction de l'imposition des profits, des revenus élevés et du capital, réduction combinée avec une politique d'austérité réduisant les entrées d'impôt.

Une telle stagflation permettrait certes d'enclencher les conditionnalités liées aux augmentations de salaires puisque celles-là sont liées non pas à l'augmentation du PIB réel (corrige de l'inflation) mais à celle du PIB nominal (non corrigé de l'inflation). Toutefois, comme ces augmentations nominales, même une fois ajustées, sont relativement modestes et même dérisoires pour les deux ou trois premières années, en résulterait un appauvrissement catastrophique en cas de sérieuse stagflation.

Subterfuge de clause d'indexation au coût de la vie

En fait, comme on l'a vu, l'entente salariale ne protège même pas d'une modeste inflation. Il faudrait, pour cela, une véritable clause d'indexation au coût de la vie sans plancher ni plafond pour parer à toutes les éventualités en ces temps d'incertitude. Présenter les conditionnalités comme liées à l'enrichissement collectif relève du subterfuge car alors elles auraient seulement été liées à l'augmentation du PIB réel, ce qui n'aurait nullement dispensé de la nécessité d'une pleine clause d'indexation. Il faut cependant ne pas tomber dans le piège démagogique de prétendre que les conditionnalités requerraient un taux de croissance à la chinoise pour s'enclencher. Pour une inflation de 2%, il suffirait d'un taux de croissance modeste d'à peine plus de 2% l'an. Le problème de fond n'est pas la difficulté de l'enclenchement des conditionnalités mais l'insuffisance de l'entente salariale, conditionnalités comprises, particulièrement sa séquence en creux d'oreiller. Un seul scénario serait avantageux soit celui d'une déflation à la japonaise et encore faudrait-il qu'elle soit profonde étant donné que les conditionnalités n'opéreraient pas. Mais on peut être certain que dans ce cas qui engendrerait une aiguë crise politique, le patron législateur y irait d'une loi spéciale invalidant à la grecque (où à la manière PQ de 1982), la convention collective.

Adieu rattrapage et égalité salariale

Il ne faut pas non plus passer sous silence tant le rattrapage salariale cumulé depuis plus de 10 ans que par rapport aux équivalences dans le privé-fédéral-municipal, auquel on renonce complètement :

« Depuis 1982, l'Institut de la statistique du Québec nous apprend que nos salaires accusent un retard sur l'Indice annuel des prix de la consommation (IPC) d'au moins 30 %, peu importe la méthode choisie. L'Institut démontre que cette tendance est devenue, hélas, chronique : en plus d'avoir donné 20 % de nos salaires en 1982, nous avons reçu (!) 0 % en 1998 et en 1999 ; 1 % en 2000 et en 2001 ; 1,5 % en 2002 ; encore 0 % de 2003 à 2005, puis 2 % de 2006 à 2009. [...] »

« C'est encore le Front commun qui précisait que « pour des emplois comparables, les salariés de l'État affichent un retard salarial de 8,7 % par rapport à tous les autres travailleurs du Québec. Si on les compare aux employés du secteur privé qui sont syndiqués, ce retard est de l'ordre de 12,4 %. » Comparé aux employés du secteur public, notre retard est plus impressionnant : fonction publique fédérale, 14 % ; sociétés d'État, 21,3 % ; municipalités, 24,7 %. » (Dominique Boivin, Le Devoir, 14/07/10)

On renonce aussi, du point de vue des bas salariées, nombreuses à la FSSS, à une augmentation forfaitaire identique quelque soit le niveau salariale. Ce renoncement entretient une grogne envers les plus hauts salariées dont les infirmières de la FIQ qui semble s'être résignée à l'entente salariale malgré sa colère tout à fait légitime contre les conditions de travail propices à la privatisation en catimini via l'épuisement dû au fréquent temps supplémentaire obligatoire.

Des consultations bidons pour des enjeux cruciaux

Ce budget annonce un train de coupures et de privatisations alors que la présente entente, comme le dit l'exécutif syndical du Syndicat des travailleuses et travailleurs des services généraux (STTSG) de l'Outaouais, le plus nombreux syndicat du Front commun de l'Outaouais, « *l'offre du gouvernement sur la question [de l'amélioration des protections face à la privatisation c'est-à-dire des mesures contre la sous-traitance, les PPP, contrer la multiplication de la main-d'œuvre d'agence] n'est rien de plus que la mise sur pied d'un comité syndical-patronal qui étudiera la question. Ces comités n'auront aucun de pouvoir de décision seulement faire des recommandations...* » Il n'est pas du tout évident que le gouvernement ne compense pas les hausses salariales relativement plus élevées des deux dernières années de la convention par du délestage d'employées vers l'économie privée y compris l'économie sociale.

Le même truc des tables de consultation s'appliquera à la question des travailleurs de métier dont l'écart salarial avec le privé comparable est de 27%. De plus « *[c]oncernant la relativité salariale, il n'y aura pas de travaux de fait avant la prochaine ronde de l'équité salariale, ce qui veut dire plusieurs années.* »

Les retraites, un salaire différé qui continuera de baisser

Malgré le gain marginal d'un étalement dans le temps, de un à trois ans, de l'importante augmentation prévue aux cotisations au régime de retraites due aux déboires de la Bourse et autres marchés de valeurs et à la spéculation des dirigeants de la Caisse de dépôt et de placement, les prestations de retraite continueront de ne pas être pleinement indexées au coût de la vie, soit une perte de la moitié du taux

d'inflation jusqu'à concurrence de 3%... à moins d'une performance exceptionnelle des marchés financiers fort peu probable et qui annulerait que très partiellement le manque à gagner. On aura même prétendument gagné une concoction baissant la contribution des hauts salariés et haussant celle des bas salariés n'eut été d'une contribution de l'employeur qui rend ces dernières dépendantes d'une fragile faveur gouvernementale.

Il faut dire que sous prétexte de donner la priorité aux augmentations salariales, l'ajustement complet des prestations de retraite au coût de la vie n'avait même pas été demandé. Pourtant elles sont un salaire différé qui ne cesse de diminuer depuis 1982 alors que les employés du gouvernement fédéral ont droit à une pension pleinement indexée. Les centrales syndicales auraient intérêt à garder organisées dans leurs rangs les travailleuses retraitées pour à la fois ne pas sous-estimer l'importance des retraites lors de négociations et surtout pour améliorer leur rapport de forces par ce segment de plus en plus nombreux du prolétariat.

Maigres hausses en plus conditionnées par la performance capitaliste

Dorénavant, non seulement les prestations de retraite continueront-elles de dépendre de la performance des marchés financiers mais l'indexation très partielle des salaires au coût de la vie, masquée par une fausse formule de participation à l'enrichissement collectif, dépendra des aléas de la croissance du PIB donc de la performance de la gestion capitaliste de l'économie. Déjà l'important endettement des ménages prolétariens rend difficilement supportable toute baisse de revenu due par exemple à une grève car le service de la dette lui ne diminue pas. Voici que maintenant tout arrêt de travail du secteur public le moins prolongé, étant donné son importance macroéconomique et politique, pourra être compris comme diminuant les salaires et compromettant les contributions à la retraite puisque affectant la croissance du PIB et la confiance des marchés financiers.

L'absence marquée d'une gauche syndicale organisée

Pourquoi les directions syndicales ont-elles accepté à la va vite et à la veille des vacances estivales pareille entente pourrie qui devra quand même être ratifiée ? Elles savaient pertinemment que cette entente allait complètement à l'encontre de décisions prises dans les assemblées générales locales et nationales suite à de longs débats.

Certes, la base avait au départ sous-estimé la question des retraites et négligé la question de l'amélioration quantitative et qualitative des services à la population particulièrement pour la santé et les services sociaux, ce qui faciliterait d'autant le soutien actif du peuple québécois particulièrement des femmes qui doivent prendre la relève des soins aux malades et aux personnes âgées dans le cadre du travail gratuit de l'économie domestique d'ailleurs non mesurée par le PIB. Après s'être esquivées à élever les enfants du baby boom, les voilà qu'elles les retrouvent vieux et malades. Par exemple, on ne retrouve aucune demande de hausses des effectifs pour les soins à domicile ou encore de planchers d'emplois ou de ratios minimum personnel-patients dans les institutions du réseau.

On ressent ici cruellement l'absence d'une gauche syndicale organisée contestant ouvertement et publiquement la politique de concertation des directions syndicales

mise en place dans la cadre des sommets socio-économiques avec le PQ et poursuivie sans broncher avec les Libéraux malgré les décrets imposés en décembre 2005 sans aucune riposte syndicale. La bureaucratie de gauche n'a jamais mis sur pied que des ersatz de caucus de gauche lesquels n'ont été que des faire valoir des directions syndicales sous prétexte de ne pas se couper de la base.

Les directions syndicales n'ont-elles pas laisser tomber la base ?

Toutefois, la base syndicale exigeait pertinemment un rattrapage salarial, une protection complète contre l'inflation et, moins fortement, sa part de l'enrichissement collectif c'est-à-dire de l'augmentation de la productivité du travail. La demande d'une augmentation salariale de 3.75% l'an sur trois ans — non pas le gros de l'augmentation seulement la troisième année — en était la synthèse, incluant un montant pour le rattrapage qui soit un « *montant fixe* » ajouté aux salaires, plus, du moins par la FSSS, un « *mécanisme de protection contre l'inflation si l'IPC dépasse 2%* » et finalement une participation indéterminée à l'enrichissement au cas où la croissance du PIB serait de plus de 3.75%.

De plus, au niveau de la table sectorielle, la base voulait des garantis permettant d'arrêter la privatisation sous toutes ses formes même si les garantis demandées étaient quelque peu déficientes. Ces deux points cruciaux ont été jetés aux orties en plus dans le cadre d'une longue convention de cinq ans au lieu de trois ans, ce qui assure au gouvernement le temps d'implanter sa politique réactionnaire à la grecque dont le dernier budget Libéral est le premier chapitre.

Comment avoir encore confiance dans les directions syndicales ?

La moindre délicatesse démocratique aurait été de re-consulter les assemblées locales et nationales sur les offres patronales, même si ce genre de pratique ne fait malheureusement pas parti des mœurs syndicales québécoises. Une telle consultation aurait bien sûr reporté à l'automne toute possible approbation ou contre-offre et surtout aurait été propice à l'amorçage d'un mouvement gréviste. Mais il n'est pas trop tard étant donné que les directions syndicales doivent passer par les fourches caudines de la ratification d'autant plus que la FIQ a été abandonnée à son sort. Heureusement, les directions syndicales n'ont pas encore le rapport de force d'imposer à la hussarde une convention collective comme cela se fait souvent à peu de choses près dans certains syndicats dit internationaux. Cependant, comment réussir ce tour de force si les bases syndicales continuent d'avoir confiance dans les directions nationales et dans leur appareils bureaucratiques ?

La bureaucratie syndicale, une couche privilégiée ?

Contrairement à ce que prétendent certains analystes de gauche, les directions syndicales n'ont pas cédé au pessimisme. Au contraire, étant donné l'unité sans précédent, du moins sur papier, d'un Front commun ayant renoncé au suicidaire maraudage, étant donné le discrédit abyssal du parti Libéral corrompu jusqu'à la moelle, et étant donné la sympathie publique aux revendications syndicales, il y avait matière à optimisme. L'éhontée collaboration de classe de la bureaucratie syndicale s'explique autrement. Cette bureaucratie est une couche privilégiée, de par ses salaires, de par sa permanence et de par son statut social, pris en sandwich entre le

patronat et le prolétariat. Elle ne demande pas mieux que d'être de connivence avec le patronat en autant qu'elle puisse garder la confiance de la base syndicale. La grande majorité du patronat québécois, à l'exception des antisyndicaux Québecor et consorts, préfèrent de loin la paix sociale de la concertation entre la bourgeoisie et le prolétariat qu'une continuelle, incertaine et coûteuse guerre de classe.

Pour y arriver, l'interface des directions syndicales et de leur appareil est indispensable. Si par contre la bureaucratie syndicale perdait la confiance de la base, il faudrait alors que le patronat se résigne à recourir à la ligne dure Québecor. À terme, la bureaucratie perdrait ses privilèges car elle ne serait plus socialement utile. Il faut constamment aux directions syndicales osciller entre le patronat, dans ce cas-ci le gouvernement qui n'est pas autre chose que la concentration politique de la bourgeoisie, et le prolétariat quitte à coopter certains leader dans l'appareil et parfois à surfer la vague de la colère de la base avant d'en reprendre le contrôle, exemple le Front commun de 1972. Il arrive même à certaines occasions qu'elle mobilise la base quand le gouvernement est systématiquement antisyndical comme par exemple ce fut le cas sous le régime Duplessis qui refusait l'impôt syndical obligatoire et la syndicalisation du secteur public.

Contrôle de bas en haut pour relancer la grève sur de nouvelles bases

Il ne s'agit pas bien sûr de jouer le jeu du patronat le plus réactionnaire ni non plus de balancer un appareil dont l'expertise et la capacité organisationnelle restent nécessaires. Il s'agit d'en prendre la direction effective, et non seulement formelle comme c'est actuellement le cas, et de le contrôler étroitement. Pour la suite immédiate des choses, les assemblées générales locales, régionales et nationales devraient se réunir fréquemment, peut-être même hebdomadairement en période de préparation immédiate à la grève, le cas échéant, et quotidiennement une fois la grève déclenchée. Pour le temps de l'avant grève et de la grève, l'histoire du mouvement ouvrier suggère comme coordination, à la place des exécutifs statutaires, la mise sur pied d'une structure de déléguées élues à la base, révocables à tout moment et étroitement redevable aux assemblées générales. Cette structure de déléguées, assez nombreuse, est ainsi à tout moment l'avant-garde de combat sans toutefois tomber dans l'aventurisme parce qu'étroitement contrôlée.

Serait alors possible de relancer la grève sur de nouvelles bases. La seule actuelle porte pour se sortir de cette entente catastrophique serait le refus massif de la ratification, la reconstruction du Front commun sur de nouvelles bases pour une grève générale au-delà des traditionnelles lignes de piquetage vers une grève active d'occupation en chassant la bureaucratie patronale des lieux de travail, et un retour d'adrénaline dans la coalition contre le réactionnaire budget Libéral, au-delà des traditionnelles manifestations même massives vers des blocages de routes, ponts et ports à l'argentine ou à la mode québécoise du 11 décembre 2003 contre les lois scélérates du PLQ.

Dans les périodes de dite paix sociale, c'est-à-dire de trêve dans la lutte de classe, les assemblées générales doivent se réunir plus qu'une fois l'an, une structure de déléguées syndicales mis sur pied se réunissant fréquemment, une rotation obligatoire des directions instituée (ex. maximum de deux termes) et surtout une mise à niveau de l'appareil effectuée (salaire relativement égal de bas en haut au niveau de la moyenne syndicale quitte à payer le temps supplémentaire, autant que possible retour périodique à la base des permanents, obligation d'assister aux

assemblées générales comme observateurs, dissémination du savoir expert à travers des publications et des formations...). Si le patronat, en particulier son état-major le gouvernement quelque soit le parti au pouvoir, reste l'ennemi à combattre, la bureaucratie syndicale est le goulot d'étranglement empêchant la prise de conscience, l'organisation et surtout le déclenchement des hostilités sinon leur poursuite jusqu'à la victoire contre la bourgeoisie et son État, ou tout au moins une retraite dans la dignité en cas de rapport de force trop défavorable.

Le consensus bureaucratique : devenir aussi compétitif que la Chine

La plaie bureaucratique ne se confine évidemment pas à la structure syndicale, tant s'en faut. On la retrouve dans la grande entreprise et surtout au sein de l'État où les hautes sphères des ministères, tout comme les ministres, sont organiquement liées à l'entreprise privée au point où il y a un va-et-vient continu entre le personnel étatique et la grande entreprise surtout celle financière et les grands bureaux d'avocats. Les gouvernements passent et la bureaucratie étatique reste. Toutes ces bureaucraties combinées et reliées entre elles, dans la sphère d'influence proche ou lointaine du capital sans toutefois en être les marionnettes, sont aussi structurées internationalement dans des organisations comme l'OCDE, le club des pays riches. Le consensus de ce club est le rétablissement de la compétitivité des pays dit développés par rapport au BRIC (Brésil, Chine, Inde, Russie) devenu l'atelier du monde sur la base de salaires de misère... alors que justement le prolétariat chinois vient de passer à la contre-offensive en gagnant de substantielles hausses de salaire.

Il s'agit de réduire le salaire direct (le chèque de paye) et le salaire social (services publics et assurances sociales). Ce remède de cheval s'applique d'abord aux économies relativement les plus socialisées et aux pays les plus faibles dans la hiérarchie impérialiste, comme les pays méditerranéens de l'Union européenne, et aux régions de certains pays qui ont les mêmes caractéristiques telles la Californie et l'Illinois aux États-Unis et le Québec au Canada. D'où le budget Libéral et l'entente Front commun-gouvernement concoctée par des bureaucraties qui ont intériorisé cette manière de voir. Dans leur fort intérieur, on peut être certain que les directions syndicales et leur appareil sont persuadés d'avoir sauvé la mise en évitant, pour maintenant, des coupures de salaires, de pensions et services à la grecque ou même un gel des salaires nominaux que le gouvernement de l'Ontario voudrait imposer aux employés de l'État.

La complicité silencieuse de la direction de Québec solidaire

Cette intime conviction semble s'étendre même à la direction de Québec solidaire qui après avoir pris des mois à appuyer le Front commun et l'avoir fait sans jamais souscrire à sa demande salariale initiale pour ne pas déplaire aux directions syndicales qui n'en parlaient plus, demeure coïte jusqu'à ce jour (mi-août) sur l'entente annoncée à la fin juin. Faut-il s'en étonner quand on se rappelle cette campagne pour un budget alternatif, dite couragepolitique.org. Cette campagne acceptait l'échéance Libéral pour le rétablissement rapide de l'équilibre budgétaire. Elle suggérait certes des moyens fiscaux plus progressistes que ceux des Libéraux pour y arriver mais elle se résignait à l'impossibilité d'ajouter des dépenses supplémentaires significatives à l'agenda Libéral.

Ainsi étaient pratiquement abandonnés l'acceptation des demandes salariales

syndicales initiales et un investissement massif dans les dépenses sociales, l'efficacité énergétique et les transports publics. Pourtant, on constate dramatiquement cet été les effets du réchauffement climatique que ça soit en Russie, au Pakistan, en Chine, au Venezuela ou en Saskatchewan, sans compter la catastrophe écologique du Golfe du Mexique due à la dépendance pétrolière du système de production capitaliste qui mène au reniement légal et illégal de toute prudence environnementale.

La bureaucratie « de gauche » ne montre-elle pas son vrai visage ?

Il est assez pathétique de voir des militants syndicaux connus et membres de Québec solidaire clamer non seulement l'acceptabilité de l'entente gouvernement – Front commun mais se ridiculiser en prétendant qu'elle rendra le mouvement syndical plus disponible cet automne pour l'action citoyenne ou politique. À force de séparer par une muraille de Chine sphère économique et sphère politique, c'est au point que la bureaucratie de gauche, syndicale et populaire, qui domine dans la direction de Québec solidaire, tente de persuader la base que la défaite économique – et quelle défaite auquel le mouvement syndical a consenti sans même que le gouvernement ait eu besoin de recourir à une loi spéciale – serait le chemin vers la victoire politique contre le budget Libéral. De là à inviter à prendre Québec solidaire en exemple par rapport à la politique des directions syndicales, il n'y avait qu'un pas que n'a pas hésité à faire un ancien important dirigeant du parti. Faut-il en pleurer ou faut-il en rire, on ne sait trop.

L'illusion du capitalisme moral

Pour masquer cette démission envers le prolétariat dont elle est censé défendre les intérêts, que ça soit les employés de l'État ou ceux de Shell, la direction de Québec solidaire s'est lancée dans une campagne médiatique de grand nettoyage. On se réjouira avec elle que des firmes privées liées à l'industrie de la construction se fassent prendre la main dans le sac et on souhaitera avec elle un châtiment exemplaire tout comme une enquête publique faisant toute la lumière sur la grande corruption du parti Libéral (et la petite du PQ et de l'ADQ). Toutefois, s'imagine-t-on qu'un capitalisme moral soit possible particulièrement en ces temps de crise économique qui rendent encore plus indispensable à la contribution aux profits l'interventionnisme gouvernemental que ce soit sous la forme de contrats directs, de PPP, de sous-traitance, d'agences de placement et de règlements restrictifs créant des monopoles (ex. les garderies à but lucratif) ?

N'est-ce pas là autant une illusion que le capitalisme vert et social si cher à la direction de Québec solidaire ? Le député de Québec solidaire en est même venu à prôner que « *[n]otre société a besoin de patrons responsables qui ont une vision des affaires qui dépasse le seul rendement pour les actionnaires...* » (communiqué de presse du 14 juillet 2010). Il faudrait expliquer ça aux patrons... et à l'État-patron. À moins que sa base se rebiffe, la direction du parti semble vouloir succomber de plus en plus à la politique du capital qu'elle veut tout au plus atténuer.

Un gouvernement PQ-Québec solidaire est-il la solution ?

Ira-t-elle jusqu'à approfondir l'association avec le PQ du printemps dernier exigeant

une enquête publique sur la corruption Libérale — alliance avec le petit corrompu contre le grand corrompu — en la poussant jusqu'à une alliance souverainiste électorale de facto comme alternative au gouvernement Libéral soutenu pratiquement par les restes de l'ADQ ? Un tel gouvernement, s'il voyait le jour, renouerait certes avec la concertation de classe enrobée dans un discours social-libéral et peut-être même antilibéral. Toutefois, on peut être certain que la politique économique et social de ce gouvernement serait la même que celle du PQ de la baisse drastique de 20% des salaires du secteur public en 1982 (et la désindexation partielle des pensions) et des coupures de services de la fin des années 90, le tout assaisonné d'une sauce piquante à la sociale-démocratie grecque ou espagnole.

À quand un pôle anticapitaliste au sein de Québec solidaire ?

Somme toute, les bases syndicales et populaires ne peuvent compter que sur elles-mêmes, même pas sur les collectifs dit anti-capitalistes de Québec solidaire. Ceux-ci, ayant fait alliance stratégique avec la direction du parti à travers la bureaucratie de gauche, se taisent à part certains spasmes occasionnels sans viser la cible et sans conséquences pratiques afin de se dédouaner auprès de la gauche anticapitaliste hors Québec et du mouvement anticapitaliste libertaire et sectaire d'ici. Ces collectifs réalisent peut-être un peu tard que l'aile gauche des bureaucraties syndicale et populaire, avec qui ils sont intimement liés, ne se distingue à la ligne d'arrivée que par ses effets de discours. Vont-ils enfin construire un pôle oppositionnel anticapitaliste et indépendantiste au sein et en dehors de Québec solidaire comme alternative à l'actuelle direction sociale-libérale comme, par exemple, dans le parti de la gauche allemand ?

Marc Bonhomme, 13 août 2010

www.marcbonhomme.com

bonmarc@videotron.ca